



## Annulation mariage ou divorce avec une étrangère

Par **lilloo**, le **05/04/2008** à **23:29**

mon fils s'est marié en algérie en juillet 07 et après la transcription à nantes son épouse est venue en france avec un visa conjoint de français fin octobre 2007. elle a quitté le domicile conjugal 12 jours après son arrivée en france. rnrn un signalement a été fait auprès de la police par une main courante, le maire de la ville a été informé ainsi que le procureur de nantes afin de demander une annulation pour escroquerie sentimentale. rnrn sachant que cette jeune femme n'a pu déposer sa demande de recepisé sans son mari dans les 2 mois suivant son arrivée en france elle était en situation irrégulière, à présent elle est en algérie après 3 mois passés en france. rnelle souhaite à présent divorcer de ce mariage, elle harcèle au téléphone pour qu'il aille divorcer en algérie, mais nous on pense que c'est pas bien pour lui de divorcer la bas et que c'est mieux d'attendre la réponse du procureur de nantes bien qu'il paraît que c'est très long car le procureur a beaucoup de cas à traiter et en plus ce n'est pas sûr d'obtenir l'annulation. rnrn mon fils est traumatisé crânien à la suite d'un accident de voiture et handicapé à 80% et il a beaucoup de mal à se remettre de l'abandon de sa femme. le mieux pour lui est de mettre fin à ce mariage le plus rapidement possible pour qu'il puisse se reconstruire moralement. rnrn le divorce est plus rapide mais un avocat nous a dit que c'est impossible de demander le divorce si une demande en annulation est en cours. rnrn ma question est de vérifier la véracité de cette information. rnrn peut-il quand même demander le divorce car cela fait 4 mois que aucune nouvelle de nantes a parT un n° d'enregistrement. rnrn merci pour votre aide.